

Politique sur le Comité PRD

Article 1

Mission du comité

Le Comité est responsable de sensibiliser et d'informer les membres sur les enjeux relatifs aux modes de prévention et de règlement des différends, ainsi que sur les perspectives de carrière dans ce domaine.

Il a notamment la tâche de :

- (i)** organiser des conférences et autres événements sur le thème des PRD;
- (ii)** faire des publications sur ses réseaux sociaux en lien avec l'actualité juridique concernant les PRD.

Article 2

Composition du comité

Le Comité est formé des postes suivants :

- (i)** une personne représentante du Conseil exécutif de l'Association;
- (ii)** une Coordinations des activités du Comité;
- (iii)** trois (3) personnes membres, dont une personne membre de première année, qui travailleront à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du Comité;
- (iv)** une personne représentante de la Maîtrise en prévention et règlement des différends.